

Le programme LIFE en quelques mots

Objectifs

Ce programme a pour priorité d'aider à la **mise en œuvre de la politique européenne** en matière d'environnement et de climat. Cela se concrétise par un **financement de projets** en matière d'environnement, de climat, de protection de la biodiversité et de transition vers une économie circulaire et à faible intensité en carbone.

Pour qui ?

Collectivités locales et régionales, entités publiques, associations, ONG, PME, entreprises etc....

Budget alloué

Pour la période 2018-2020, le budget total s'élève à **1,65 milliards d'euros** :

- **1,24 milliards d'euros** pour le sous-programme « Environnement » ;
- **413 millions d'euros** pour le sous-programme « Action pour le climat ».

Selon les appels à propositions (AAP), les taux de **cofinancement varient entre 60% et 75%**.

Pour cette nouvelle période, le budget pour la « nature et la biodiversité » augmente de **10%**.

La structure du programme

→ Sous-programme Environnement (75% des financements)

1. **Environnement et utilisation rationnelle des ressources** : Développement de **solutions aux défis environnementaux**, approches intégrées pour les plans prévus par la législation, amélioration des connaissances...
2. **Nature et biodiversité** : Soutien au **réseau NATURA 2000**, expérimentation d'approches et meilleures pratiques pour l'application des politiques, amélioration de la base de connaissances... Les projets concernent la mise en œuvre des Directives Oiseaux et Habitats (pour les projets « Nature ») ou la Stratégie européenne pour la biodiversité (pour les projets « Biodiversité »).
3. **Gouvernance et information en matière d'environnement** : Sensibilisation au développement durable, communication et partage de connaissances, contrôle de l'application de la législation, et projets qui promeuvent une **meilleure gouvernance environnementale**.

→ Sous-programme Climat (25% des financements)

1. **Atténuation du changement climatique** : Réduire les émissions de gaz à effet de serre par l'expérimentation de bonnes pratiques, la mise en œuvre d'approches intégrées, l'amélioration des connaissances...
2. **Adaptation au changement climatique** : augmenter la résilience face au changement climatique par l'expérimentation de bonnes pratiques, la mise en œuvre d'approches intégrées, l'amélioration des connaissances...
3. **Gouvernance et information en matière de climat** : Sensibilisation au développement durable, communication et partage de connaissances, contrôle de l'application de la législation, gouvernance.

La période 2018-2020

Depuis le 12 février, le programme de travail pluriannuel pour la période 2018-2020 est [disponible](#). Tenant compte de [l'évaluation du programme à mi-parcours](#), il définit en détails les priorités et typologies d'actions éligibles. Le thème de **l'économie circulaire devient une priorité**. La soumission des projets s'établira en **deux phases** pour le sous-programme Environnement. Les **allocations de projets par États membres** sont supprimées.

Le programme LIFE est géré par l'Agence exécutive pour les Petites et Moyennes Entreprises ([EASME](#)). Au niveau national, le [Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie](#) est le point de contact. Il a délégué l'assistance technique pour les porteurs de projets français [Enviropea](#).

Depuis 2016, LIFE soutient, l'investissement pour l'efficacité énergétique à travers [l'instrument PF4EE](#), en partenariat avec la [Banque Européenne d'Investissement](#). Pour la période 2018-2020, cet instrument bénéficie de **75 millions d'euros**.

Le financement des projets 2018-2020

	Projets traditionnels	Projets de renforcement de capacité	Projets préparatoires	Projets intégrés
De quoi s'agit-il ?	Projets de démonstration de bonnes pratiques, de sensibilisation, de diffusion et d'information. Les projets doivent être répliquables et être innovants dans la mise en œuvre et la gouvernance du projet.	Aide à la préparation des projets intégrés But : accroître les nouvelles candidatures pour le programme LIFE.	Projets de soutien pour la mise en place du développement de la législation européenne en matière d'environnement. <i>! En 2018, pas d'AAP pour le sous-programme climat</i>	Projets de mise en œuvre d'une stratégie/plan climatique/environnemental de l'UE (nature, air, eau, déchets...) Il est nécessaire d'avoir des cofinancements supplémentaires (nationaux, régionaux...) Durée du projet : entre 4 et 8 ans.
Budget alloué	Cofinancement allant jusqu'à 55% hors priorité « habitats et espèces » : 75%.	Cofinancement allant jusqu'à 60%	Cofinancement allant jusqu'à 60%	Cofinancement allant jusqu'à 60%. Les projets intégrés correspondent à 30% du budget LIFE
Calendrier prévisionnel	<p>Mi-avril 2018 : Publication des AAP Envi et Climat</p> <p>Mi-juin 2018 : Date limite pour soumettre les 'concept notes' (1^e phase de sélection)</p> <p>Septembre 2018 : Date limite pour soumettre les propositions (climat)</p> <p>Octobre 2018 : Notification aux candidats (Février 2019 pour les projets climat)</p> <p>Janvier 2019 : Date limite pour soumettre les propositions complètes</p> <p>Juillet 2019 : Date de début des projets (Juin 2019 pour les projets climat)</p>	<p>Mi-avril 2018 : Publication des AAP</p> <p>Juin 2018 : Date limite pour soumettre les candidatures</p> <p>Juin à septembre 2018 : Évaluation des candidatures</p> <p>Octobre 2018 : Notification aux candidats</p> <p>1^e janvier 2019 : Date de début des projets</p>	<p>Mi-avril 2018 : Publication des AAP</p> <p>Mi-septembre 2018 : Date limite pour soumettre les candidatures</p> <p>Septembre à novembre 2018 : Évaluation des candidatures et notification aux candidats</p> <p>1^e février 2019 : Date de début des projets</p>	<p>Mi-avril 2018 : Publication des APP</p> <p>Juillet 2018 : Date limite pour soumettre les 'concept notes' (1^e phase de sélection)</p> <p>Octobre 2018 : Notification aux candidatures retenues pour la 2^e phase</p> <p>Février 2019 : Date limite pour soumettre les propositions complètes</p> <p>Mars à Juin 2019 : Évaluation des candidatures</p> <p>Juin 2019 : Notification aux candidats retenus</p> <p>1^{er} octobre 2019 : Date de début des projets</p>



Plus d'infos : [Site Internet](#) du programme LIFE